

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par le soussigné que le conseil municipal entendra le **lundi 1 juin 2026 à 19h30** la demande de dérogation mineure déposée :

- pour le **424 rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines** et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du garage existant afin d'atteindre une superficie totale de 175 m², alors que le Règlement de zonage no 2010-003, en vigueur depuis mars 2011, fixe une superficie maximale de 150 m².

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour précédent cette séance du conseil, par courriel au inspection@regiegeant.ca et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 13E JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Marie-Pier Martel
Directeure générale et greffière-trésorière